

TPF INGENIERIE
SAS au capital de 3 196 800 euros
Siège Social : 2 Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar
13 002 MARSEILLE
oooooooo
R.C.S. MARSEILLE B 420 606 188
oooooooo

Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2026
RELEVÉ DE DECISIONS

La société TPF S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social – Avenue de Haveskerckelaan – 46 – 11 90 BRUXELLES (Belgique), représentée par Monsieur José SANTOS en sa qualité d'Administrateur Délégué,

Associé unique de la société TPF Ingénierie, société par actions simplifiée, au capital de 3.196.800 euros, ayant son siège social au 2, Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar -13002-Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le n° 420 606 188 (la « Société »),

Déclare préalablement que les comptes sociaux, établis par Monsieur William MEYNARD, Président, ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes, lui ont été adressés par le Président, le 14 avril 2026 et qu'à compter de la même date, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social,

a pris, au siège social, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- A l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- A l'affectation du résultat,
- A la mention des conventions relevant de l'article L 227-10 du Code du Commerce,
- Questions diverses.

1) D'arrêter le bilan et les comptes de l'exercice 2025 qui ont été approuvés par la société RSM MEDITERRANNEE, Commissaire aux Comptes, qui font ressortir un bénéfice après impôt de 3 367 032,64 euros.

Il est précisé que les réintégrations fiscales ont été les suivantes :

- 272 235 euros au titre de provisions pour départ en retraite,
- 44 320 euros au titre de l'Organic 2025 à régler en 2026,
- 36 580 euros au titre de la taxe sur les véhicules de société,

- 88 689 euros au titre des amortissements excédentaires des véhicules de tourisme,
- 1 600 euros au titre de pourboires et dons divers,
- 22 613 euros au titre de la taxe annuelle bureaux,
- 186 722 euros au titre de la participation des salariés aux résultats 2025 à verser en 2026,
- 385 789 euros au titre de l'impôt société,
- 687 euros au titre de la provision perte de change,
- 2 601 euros au titre d'amendes et pénalités.

Les déductions fiscales ont quant à elles été de :

- 71 650 euros au titre de reprise sur provisions pour départ en retraite,
- 42 430 euros au titre de l'Organic 2024 réglée en 2025,
- 112 354 euros au titre de la participation des salariés aux résultats 2024 versée en 2025,
- 7 259 euros au titre de la reprise de provision Perte de change,
- 272 153 euros au titre des dividendes (ce montant étant diminué de la quote-part de frais et charges).

2) d'affecter le résultat s'élevant à 3 367 032,64 euros de la façon suivante :

- Distribution de dividendes à hauteur de 3 300 000 euros à l'actionnaire unique en date du 30 juin 2026,
- en autres réserves pour 67 032,64 euros.

3) d'approuver les comptes et le bilan arrêté au 31/12/2025 et donner au Président quitus entier et sans réserve de la gestion pour cet exercice.

4) de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.



TPF S.A., Associé unique
Représentée par Monsieur José SANTOS

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : TPF I		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 2 Quai d'Arenc 13002 Marseille		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET* 42060618800316		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/12/2025				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	27 252			
	Frais de développement *	CX				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	921 147			
	Fonds commercial (1)	AH	2 309 928			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL				
	Terrains	AN				
	Constructions	AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 771 795			
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	63 500			
	Participations	CS	6 288 900			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU				
	Créances rattachées à des participations	BB	14 507			
	Autres titres immobilisés	BD				
Prêts	BF	1 301 364				
Autres immobilisations financières *	BH	492 749				
TOTAL (II)		BJ	14 191 141			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL			
		En cours de production de biens	BN			
		En cours de production de services	BP	4 656 619		
		Produits intermédiaires et finis	BR			
		Marchandises	BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12 944 984		
		Autres créances (3)	BZ	3 047 073		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD			
		Disponibilités	CF	7 808 107		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 181 764		
		TOTAL (III)	CJ	29 638 548		
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	480 617		
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN	687			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	44 310 994			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	1 527 794
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

TPF INGENIERIE
 2 Quai Le Balthazar - 2 Quai d'Arenc
 13002 MARSEILLE
 Tél : 04 91 23 77 50 - Fax 04 91 25 29 87

Certifié conforme à l'original
 William NEYNARD
 30/04/26

Désignation de l'entreprise			TPFI	Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 196 800)			DA	3 196 800	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	319 680	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	5 389 506	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	3 367 033	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	98 985	
	TOTAL (I)			DL	12 372 004	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	3 561 544	
	Provisions pour charges			DQ	1 954 971	
	TOTAL (III)			DR	5 516 515	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 067 042	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 620	
	Instruments financiers à terme			DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	526 498	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 699 641	
	Dettes fiscales et sociales			DY	9 458 609	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	27 430	
	Autres dettes			EA	129 904	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 340 208	
TOTAL (IV)			EC	20 250 952		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation *			(V)	ED	32	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					38 139 502	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	16 984 015
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : TPFI							Néant ☐		*			
			Exercice N									
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC					
	biens *		FD		FE		FF					
	Production vendue services*		FG	48 201 454	FH		FI	48 201 454				
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	48 201 454	FK		FL	48 201 454				
	Production stockée*							FM	61 012			
	Production immobilisée*							FN				
	Subventions d'exploitation							FO	79 833			
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)							FP	890 316			
	Produits des cessions d’immobilisations incorporelles et corporelles							F1				
	Autres produits (1) (11)							FQ	78 975			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	49 311 590			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS			
Variation de stock (marchandises)*							FT					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	15 284 803				
Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	1 350 327				
Salaires et traitements*							FY	19 402 858				
Cotisations sociales (10)							FZ	7 856 551				
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*							GA	156 234		
		Sur immobilisations	- dotations aux dépréciations						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*							GC	62 211		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	1 071 375		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							G1					
Autres charges (12)							GE	410 145				
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	45 594 505				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	3 717 085				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	276 426			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	105 884			
	Reprises sur dépréciations							GM	14 759			
	Différences positives de change							GN	13 403			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d’instruments de trésorerie							GO				
	Produits de cessions d’immobilisations financières							G2				
	Total des produits financiers (V)							GP	410 472			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ	687			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	184 895			
	Différences négatives de change							GS	33 551			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées							G3				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT				
	Total des charges financières (VI)							GU	219 133			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	191 338				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	3 908 424				

Désignation de l'entreprise TPFI		Néant ☐ *	
		Exercice N	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	155 602
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	385 789
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	49 722 062
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	46 355 029
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 367 033
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	169 784
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	HX	
	(6ter) Dont - amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	(6ter) Dont - amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise : TPEI										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	27 252		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 091 538		KE		KF	139 537
CORPORELLES	Terrains					KG			KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ			KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM			KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP			KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS			KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 429 505		KW		KX	45 470
		Matériel de transport *				KY	12 356		KZ		LA	10 119
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 218 105		LC		LD	57 640
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH			LI		LJ	63 500
	Avances et acomptes					LK			LL		LM	
	TOTAL III					LN	2 659 966		LO		LP	176 729
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T	
		Autres participations				8U	5 952 865		8V		8W	350 542
Autres titres immobilisés				1P			1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 731 729		1U		1V	127 046		
TOTAL IV				LQ	7 684 594		LR		LS	477 588		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	13 463 350		ØH		ØJ	793 854	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
								4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	27 252	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	3 231 075	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	1 400	MN	1 473 575	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	22 475	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	1 275 745	MU		
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	63 500	NB	63 500	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY		NG	1 400	NH	2 835 295	NI	63 500		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	6 303 407	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	64 663	2F	1 794 112	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ	64 663	NK	8 097 520	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	66 063	ØL	14 191 141	ØM	63 500		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2026

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: TPFI

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise TPFI										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY	27 252	EL		EM		EN	27 252	
Fonds commercial			RE	945 946	RF		RI		RJ	945 946	
Autres immobilisations incorporelles			PE	900 654	PF	7 782	PG		PH	908 436	
TOTAL I			RK	1 873 852	RM	7 782	RN		RO	1 881 634	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	1 093 320	QE	83 298	QF	40	QG	1 176 578	
	Matériel de transport		QH	12 356	QI	259	QJ		QK	12 614	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 084 432	QM	64 896	QN		QO	1 149 328	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	2 190 107	QV	148 452	QW	40	QX	2 338 520	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	4 063 959	ØP	156 234	ØQ	40	ØR	4 220 154	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisables amortissables		DOTATIONS		REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler			(607 350)		126 733		Z9		Z8	(480 617)	
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise ^{TPFI}								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	98 985	TM		TN		TO	98 985
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	98 985	TS		TT		TU	98 985
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	3 481 736	4F	548 600	4G	469 480	4H	3 560 856
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	7 259	4U	687	4V	7 259	4W	687
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 521 846	4Y	522 775	4Z	89 650	5A	1 954 971
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	5 010 842	TV	1 072 062	TW	566 389	TX	5 516 515
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	887 653	6B		6C		6D	887 653
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U	13 947	9V		9W		9X	13 947
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	27 140	Ø7		Ø8	7 500	Ø9	19 640
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 299 072	6U	62 211	6V	331 186	6W	1 030 097
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 227 812	TY	62 211	TZ	338 686	UA	1 951 337
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7 337 638	UB	1 134 273	UC	905 075	UD	7 566 837
- d'exploitation Dont dotations et reprises - financières - exceptionnelles			UE	1 133 586	UF	890 316			
			UG	687	UH	14 759			
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise TPEI

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise TPEI

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise TPEI

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise TPEI

[illegible]

Désignation de l'entreprise : TPF1										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	14 507	UM		UN	14 507			
	Prêts (1) (2)				UP	1 301 364	UR		US	1 301 364			
	Autres immobilisations financières				UT	492 749	UV		UW	492 749			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	1 527 794				1 527 794			
	Autres créances clients				UX	11 417 191		11 417 191					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	18 020		18 020					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	15 739		15 739					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	597 452		597 452					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	29 330		29 330					
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	2 337 938		2 337 938					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	48 595		48 595					
	Charges constatées d'avance				VS	1 181 764		1 181 764					
	TOTAUX				VT	18 982 442	VU	15 646 028	VV	3 336 413			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	82 314							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	17 359							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	4 067 042	1 326 603	2 740 399						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	1 620	1 620							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	4 699 641	4 699 641							
Personnel et comptes rattachés				8C	3 778 335	3 778 335							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	2 337 387	2 337 387							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	61 562	61 562							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	2 998 718	2 998 718							
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	282 607	282 607							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	27 430	27 430							
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	129 904	129 904							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	1 340 208	1 340 208							
TOTAUX				VY	19 724 454	VZ	16 984 015	2 740 399					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	857 876	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : TPTI				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 31122025				
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	3 367 033		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE	88 689		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG	36 580		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI	316 555	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)				XX			
	Amendes et pénalités				WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*				XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	385 789		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										I8			
	à long terme - imposées aux taux de 0 %										ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					- Plus-values nettes à court terme					WN			
						- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	214 223			
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
										TOTAL I	WR	4 408 869		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)												WU	114 080	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV			
	- imposées au taux de 0 %										WH			
	- imposées au taux de 19 %										WP			
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW			
	- imputées sur les déficits antérieurs										XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :										Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	4 273	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)												ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.											ZY		
	Majoration d'amortissement*											XD		
	Abattement sur le bénéfice * (art. 44 quinquies A)	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		XF			
					Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
		CFU-TE (art.44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC					
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH					YG	119 613			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC									
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD									
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	66 292								
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL												
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	510 119
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	3 903 023	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	3 903 023	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise TPFI

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise TPEI

[illegible]

Désignation de l'entreprise TPFI				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	2 755 646
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	2 451 511
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	304 135
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	304 135
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	1 832 754
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
PENSION RETRAITE			8X	272 235	8Y 71 650
			8Z	44 320	9A 42 430
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
ORGANIC			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	316 555	YO 114 080
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmment du transfert).

Désignation de l'entreprise TPFI										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales		ZB		
							aux réserves - Autres réserves		ZD	1 432 624	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	2 932 624		Dividendes		ZE	1 500 000	
	Prélèvements sur les réserves			OE			Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I			OF	2 932 624		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	2 932 624	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ	268 149	
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT	4 297 304	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		XQ	3 346 738	
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU	1 348 157	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	1 403 757	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	4 888 847	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	15 284 803	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	257 168	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)						ZS		9Z	1 093 159	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	1 350 327	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	9 811 991	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	2 446 494	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*								ØB	19 110 378	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	— Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)								Si oui cocher 1 sinon 0 ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								JQ		
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								JR		
	Revenu brut social (si le montant est négatif)						JS				
	Revenu brut social (si le montant est positif)								JT		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : T P F I

Néant

*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪						

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise T P F I

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ^{TPFI}		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☐ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
	(à préciser) au titre de :	N-7			
	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : TPEFI

Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^❶ ou 12,8 % ^❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^❶ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥= ②+ ③- ④ -⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>TPFT</u>					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

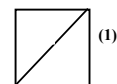
Désignation de l'entreprise : TPFI				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025		Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP			
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	48 005 404		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
TOTAL 1				OX	48 005 404		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante				OH	78 975		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				OF	79 833		
Variation positive des stocks				OD	61 012		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	219 821		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				ON	4 525 347		
Variation négative des stocks				OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	7 841 846		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	295 113		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	410 145		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	13 072 451		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	35 152 774	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				AC	35 152 774		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	48 005 404		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	351		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX	59 237 229		
Période de référence		GY	du	01012025	GZ	au	31122025
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122025

N° SIRET

42060618800316

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

TPFI

ADRESSE (voie)

2 Quai d'Arenc

CODE POSTAL

13002

VILLE

Marseille

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	43200
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	43200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

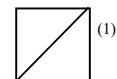
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 4 2 0 6 0 6 1 8 8 0 0 3 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TPFI

ADRESSE (voie) 2 Quai d'Arenç

CODE POSTAL 13002 VILLE Marseille

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE p5 8

Forme juridique	SAS	Dénomination	IMPACT
N° SIREN (si société établie en France)	8 0 8 2 6 3 6 1 0	% de détention	50,67
Adresse :	N° 12	Voie	BOULEVARD VAQUEZ
	Code Postal 63130	Commune	ROYAT
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SECMO
N° SIREN (si société établie en France)	3 2 9 5 6 9 2 4 8	% de détention	100
Adresse :	N° 22	Voie	AVENUE ANDRE ROUSSIN
	Code Postal 13016	Commune	MARSEILLE
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SAS ICR
N° SIREN (si société établie en France)	4 4 3 5 3 3 2 3 7	% de détention	100
Adresse :	N° 12	Voie	RUE LISLET GEOFFROY
	Code Postal 97490	Commune	ST DENIS
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SEALAR
N° SIREN (si société établie en France)	8 7 8 1 8 0 4 3 9	% de détention	23,98
Adresse :	N° 1	Voie	PLACE DU 19E RI
	Code Postal 29200	Commune	BREST
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	OUEST COORDINATION MAGHREB
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	19
Adresse :	N° 20	Voie	RUE ALLAL BEN ABDELLAH
	Code Postal	Commune	CASABLANCA
		Pays	MA
Forme juridique	SRL	Dénomination	TPF PYRAMIDE INGENIERIE
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 12	Voie	RUE ARFOUD - APT N°1 HASSAN
	Code Postal	Commune	RABAT
		Pays	MA
Forme juridique	SAS	Dénomination	TPF UTILITIES
N° SIREN (si société établie en France)	4 3 2 2 6 3 3 0 9	% de détention	100
Adresse :	N° 156	Voie	RUE DES FAMARDS - ACTICENTRE DE LESQUIN - BATIMENT A- CRT2
	Code Postal 59273	Commune	FRETIN
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	SAVE PROJECT
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	0,2
Adresse :	N° 4	Voie	AVENUE BIN EL OUIDANE
	Code Postal	Commune	RABAT
		Pays	MA

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



TPF Ingénierie

Siège social : 2 BD J. SAADE – QUAI D'ARENC – 13002 MARSEILLE
Société par actions simplifiée au capital de 3 196 800 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



RSM Méditerranée

445 Chemin Bas du Mas de Boudan
Arte Parc-Bât C - Zac Georges Besse II

30000 Nîmes

Tél + 33 (0)4 66 23 23 14

www.rsmfrance.fr

TPF Ingénierie

Siège social : 2 BD J. SAADE – QUAI D'ARENC – 13002 MARSEILLE

Société par actions simplifiée au capital de 3 196 800 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société TPF Ingénierie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TPF Ingénierie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier ,le 24/04/2026

Le commissaire aux comptes

RSM Méditerranée

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Montpellier

A stylized, handwritten-style signature of "HENRY DELCAMP" in black ink, enclosed within a rounded rectangular border.

✓ Certifié par  yousign

Henry DELCAMP

Associé

Bilan Actif

TPFI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 23/04/26
Devise d'édition EURO

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)	27 252	27 252		
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	921 147	908 436	12 711	10 956
Fonds commercial	2 309 928	1 833 599	476 328	346 328
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 231 075	2 742 035	489 039	357 284
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	2 771 795	2 338 520	433 275	469 858
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	63 500		63 500	
TOTAL immobilisations corporelles :	2 835 295	2 338 520	496 775	469 858
Immobilisations financières				
Participations	6 288 900	13 947	6 274 953	5 924 411
Créances rattachées à des participations	14 507	14 507		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 301 364		1 301 364	1 236 408
Autres immobilisations financières	492 749	5 133	487 616	482 688
TOTAL immobilisations financières :	8 097 520	33 587	8 063 933	7 643 507
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	14 163 889	5 114 142	9 049 747	8 470 650
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production	4 656 619		4 656 619	4 595 607
Produits finis				
Marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	4 656 619		4 656 619	4 595 607
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	12 944 984	1 030 097	11 914 888	10 580 396
Autres créances	3 047 073		3 047 073	4 791 941
Charges constatées d'avance	1 181 764		1 181 764	1 072 820
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	17 173 822	1 030 097	16 143 725	16 445 158
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	7 808 107		7 808 107	5 599 882
TOTAL valeurs mobilières de placement :	7 808 107		7 808 107	5 599 882
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	29 638 548	1 030 097	28 608 451	26 640 647
Frais d'émission des emprunts (V)	480 617		480 617	607 350
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	687		687	7 259
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	44 310 994	6 171 491	38 139 502	35 725 907

Bilan Passif

TPFI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 23/04/26
Devise d'édition EURO

PASSIF	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital dont versé 3 196 800	3 196 800	3 196 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	319 680	319 680
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 389 506	3 956 882
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 367 033	2 932 624
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	98 985	98 985
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	12 372 004	10 504 971
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)		
Provisions pour risques	3 561 544	3 488 996
Provisions pour charges	1 954 971	1 521 846
TOTAL PROVISIONS (II)	5 516 515	5 010 842
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 067 042	4 924 918
Emprunts et dettes financières diverses (2)	1 620	39 568
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	526 498	525 157
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 699 641	4 819 221
Dettes fiscales et sociales	9 458 609	8 533 852
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 430	26 452
Autres dettes	129 904	228 990
Produits constatés d'avance	1 340 208	1 109 917
TOTAL DETTES (III) (1)	20 250 952	20 208 074
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	32	2 020
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	38 139 502	35 725 907

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

Compte de Résultat (Première Partie)

TPFI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 23/04/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises				
Production vendue	48 201 454		48 201 454	45 042 131
Montant net du chiffre d'affaires	48 201 454		48 201 454	45 042 131
Production stockée			61 012	141 457
Production immobilisée				
Subventions			79 833	80 500
Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions			890 316	2 168 491
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			78 975	45 960
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			49 311 590	47 478 539

Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1)			15 284 803	14 778 878
Impôts, taxes et versements assimilés			1 350 327	1 283 345
Salaires			19 402 858	19 086 273
Cotisations sociales			7 856 551	7 654 042
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			156 234	217 446
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			62 211	270 311
Dotations aux provisions			1 071 375	759 344
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			410 145	379 972
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)			45 594 505	44 429 612

RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 717 085	3 048 927
---	------------------	------------------

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat (Seconde Partie)

TPFI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 23/04/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 717 085	3 048 927
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
De participation	276 426	301 498
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	105 884	278 079
Reprises sur provisions et transferts de charges	14 759	34 646
Différences positives de change	13 403	17 167
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	410 472	631 390
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	687	19 892
Intérêts et charges assimilées (3)	184 895	178 617
Différences négatives de change	33 551	3 645
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	219 133	202 154
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	191 338	429 236
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	3 908 424	3 478 163
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		30 520
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		199 472
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(168 952)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	155 602	93 628
Impôts sur les bénéfices (X)	385 789	282 959
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	49 722 062	48 140 449
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	46 355 029	45 207 825
BÉNÉFICE OU PERTE	3 367 033	2 932 624

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

TPF INGENIERIE SAS

2 Quai D' Arenc

Immeuble Le Balthazar

BP 60025

13202 MARSEILLE CEDEX 2

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'activité de la société TPF Ingénierie est l'étude, la conception et le suivi de la réalisation de projets d'ingénierie dans les secteurs du Bâtiment, des Infrastructures, de l'Eau et de l'Environnement, de l'Energie et de la Maintenance. TPF Ingénierie est issue du regroupement de bureaux d'études régionaux et nationaux, opérant sur le territoire français.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art.831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de règles et méthodes comptables

Les présents comptes ont été arrêtés en application du Plan Comptable Général, règlement ANC 2014-03 modifié notamment par le règlement ANC 2022-06. Cette 1ère application a entraîné des modifications de présentation et d'information dans le présent document, sans avoir impact sur le résultat ni sur les capitaux propres. Les opérations comptabilisées au bilan ont fait l'objet des reclassement suivants :

Concernant les transferts de charges					
En appliquant les modifications liées à ANC 22-06			En appliquant les règles comptable avant ANC 22-06		
N° de compte	Libellé	Montant	N° de compte	Libellé	Montant
708000/708100	Produits des activités annexes	277 932	791000/791100	Transfert de charges	277 932

Les immobilisations en cours ont été regroupées avec les avances et acomptes de la façon suivante :

En appliquant les modifications liées à ANC 22-06			En appliquant les règles comptables avant la mise en œuvre d'ANC 2022-06 et donc présentées de façon identiques aux comptes N-1		
N° de Compte	Libellé	Montant	N° de Compte	Libellé	Montant
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
231 238 2931	Avances et acomptes	63 500	231		
			238	Avances et acomptes	63 500
			2931		
Total		63 500	Total		63 500

Les charges constatées d'avance sont présentées désormais avec les créances de la façon suivante :

En appliquant les modifications liées à ANC 22-06			En appliquant les règles comptables avant la mise en œuvre d'ANC 2022-06 et donc présentées de façon identiques aux comptes N-1		
N° de Compte	Libellé	Montant	N° de Compte	Libellé	Montant
Créances					
411 413 416 418 491			411 413 416 418 491		
4096 4097 4098 425 439 44 (D) 45 (D sauf 4562) 462 465 467 486 495 496)	Charges const d'avance	1 181 764	4096 4097 4098 425 439 44 (D) 45 (D sauf 4562) 462 465 467 495 496)		
			486	Charges const d'avance	1 181 764
4562			4562		
Total		1 181 764	Total		1 181 764

Reconnaissance des revenus

Le revenu est reconnu lors de la facturation des différentes étapes d'avancement de la production d'une affaire conformément au contrat. La production en cours en fin d'exercice correspondant à l'achèvement d'une phase de production et qui n'a pas encore été facturée est enregistrée en factures à émettre.

FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le rachat au cours de l'exercice 2025 des parts sociales de la filiale ICR SA, aboutissant à sa participation intégrale.

Le rachat en 2025 du fonds de commerce de la société CTH.

Aucun événement post-clôture significatif n'est intervenue au cours de l'exercice 2026.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation:

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Immobilisations incorporelles

Sauf cas particuliers (amortissement du fonds de commerce de BETEREM RHONE ALPES CENTRE), les fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable.

Le fonds de commerce de OUEST COORDINATION a fait l'objet d'une dépréciation totale de 887 653 Euros.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Une dépréciation est constituée dans le cas où leur valeur d'usage serait inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée à partir de la valeur patrimoniale de la participation (actif net réévalué) et de sa rentabilité.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Stocks

Les encours de production sont valorisés en fonction du pourcentage d'avancement des affaires et valorisés en appliquant une décote sur les chiffres d'affaires budgétés. La décote correspond à l'estimation d'un taux de marge brut calculé annuellement.

Lorsque la valeur déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas

Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provisions pour hausse des prix, amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont provisionnés au bilan pour les salariés âgés de plus de 55 ans et font l'objet d'une information en « Engagements hors bilan » pour les autres.

Immobilisations

TPFI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 23/04/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	27 252		
Autres immobilisations incorporelles	3 091 538		139 537
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 118 790		139 537
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	1 429 505		45 470
Matériel de transport	12 356		10 119
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 218 105		57 640
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			63 500
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	2 659 966		176 729
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	5 952 865		350 542
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 731 729		127 046
TOTAL immobilisations financières :	7 684 594		477 588
TOTAL GÉNÉRAL	13 463 350		793 854

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			27 252	
Autres immobilisations incorporelles			3 231 075	
TOTAL immobilisations incorporelles :			3 258 327	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers		1 400	1 473 575	
Matériel de transport			22 475	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			1 275 745	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			63 500	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		1 400	2 835 295	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			6 303 407	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		64 663	1 794 112	
TOTAL immobilisations financières :		64 663	8 097 520	
TOTAL GÉNÉRAL		66 063	14 191 141	

Amortissements

TPFI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 23/04/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	27 252			27 252
Autres immobilisations incorporelles	900 654	7 782		908 436
TOTAL immobilisations incorporelles :	927 906	7 782		935 688
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	1 093 320	83 298	40	1 176 578
Matériel de transport	12 356	259		12 614
Mat. de bureau, informatique et mobil.	1 084 432	64 896		1 149 328
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 190 107	148 452	40	2 338 520
TOTAL GÉNÉRAL	3 118 013	156 234	40	3 274 208

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	7 782		
TOTAL immobilisations incorporelles :	7 782		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	83 298		
Matériel de transport	259		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	64 896		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	148 452		
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL	156 234		
----------------------	----------------	--	--

Note sur le bilan***Frais d'établissement = 27 252***

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital	27 252	27 252	0	%
<i>TOTAL</i>	<i>27 252</i>	<i>27 252</i>	<i>0</i>	

Fonds commercial (hors droit au bail) = 2 309 928

Fonds commercial	Valeur brute	Amort/Prov	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	330 000		330 000	%
Fonds réévalué				%
Mali technique	1 979 928	1 833 599	146 329	%
<i>TOTAL</i>	<i>2 309 928</i>	<i>1 833 599</i>	<i>476 329</i>	

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Frais fusion	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements aménagements	Linéaire	7 ans
Matériel bureautique	Linéaire	4 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau divers	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
Matériel divers	Linéaire	5 ans

CAPITAUX PROPRES

capital : 3 196 800

Mouvement des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	43 200	74,00	3 196 800
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
TOTAL	43 200	74,00	3 196 800

Capitaux propres au 31/12/2024	10 504 971
Dividendes payés 2025	-1 500 000
Résultat de l'exercice 2025	3 367 033
Capitaux propres au 31/12/2025	12 372 004

Amortissements (suite)

TPFI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 23/04/26
Devise d'édition EURO

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL		
----------------------	--	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	(607 350)	126 733		(480 617)
Primes de remboursem. des obligations				

Provisions Inscrites au Bilan

TPFI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 23/04/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	98 985			98 985
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	98 985			98 985

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	3 481 736	548 600	469 480	3 560 856
	7 259	687	7 259	687
	1 521 846	522 775	89 650	1 954 971
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	5 010 842	1 072 062	566 389	5 516 515

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	887 653			887 653
	13 947			13 947
	27 140		7 500	19 640
	1 299 072	62 211	331 186	1 030 097
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	2 227 812	62 211	338 686	1 951 337

TOTAL GÉNÉRAL	7 337 638	1 134 273	905 075	7 566 837
----------------------	------------------	------------------	----------------	------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

TPFI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 23/04/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	14 507		14 507
Prêts	1 301 364		1 301 364
Autres immobilisations financières	492 749		492 749
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 808 620		1 808 620
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	1 527 794		1 527 794
Autres créances clients	11 417 191	11 417 191	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	18 020	18 020	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 739	15 739	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	597 452	597 452	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	29 330	29 330	
État - Divers			
Groupe et associés	2 337 938	2 337 938	
Débiteurs divers	48 595	48 595	
TOTAL de l'actif circulant :	15 992 058	14 464 264	1 527 794
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 181 764	1 181 764	

TOTAL GÉNÉRAL	18 982 442	15 646 028	3 336 413
----------------------	-------------------	-------------------	------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	4 067 042	1 326 603	2 740 439	
Emprunts et dettes financières divers	1 620	1 620		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 699 641	4 699 641		
Personnel et comptes rattachés	3 778 335	3 778 335		
Sécurité sociale et autres organismes	2 337 387	2 337 387		
Impôts sur les bénéfices	61 562	61 562		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 998 718	2 998 718		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	282 607	282 607		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	27 430	27 430		
Groupe et associés				
Autres dettes	129 904	129 904		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 340 208	1 340 208		

TOTAL GÉNÉRAL	19 724 454	16 984 015	2 740 439	
----------------------	-------------------	-------------------	------------------	--

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

TPFI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 23/04/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises				
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements				
TOTAL I				
Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels				
TOTAL II				
Production en cours Produits Travaux Études Prestations de services	4 656 619	4 595 607	61 012	
TOTAL III	4 656 619	4 595 607	61 012	
PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)		II + III	61 012	

Charges et Produits Constatés d'Avance

TPFI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 23/04/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 181 764	1 340 208
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 181 764	1 340 208

DETAIL PRODUITS A RECEVOIR

	MONTANT
Dépôt de garantie prêt 2023 BPI croissance TPFu	55 000
clients factures à établir	324 859
indemnités à recevoir	15 739
état produits à recevoir	29 330
Dépôt de garantie prêt 2023 BPI croissance TPF Pyramide	100 000
SG CAT intérêts non échus	3 176
Remboursement CFE	3009
	531 112

DETAIL CHARGES A PAYER

	MONTANT
intérêts à payer	1 620
banque et intérêts courus	-
fournisseurs factures non parvenues	1 918 776
fournisseurs immo factures non parvenues	-
NDF personnel 12/2025	41 597
provision congés payés	1 273 230
prov compte epargne temps	7 074
personnel primes à payer	1 787 469
participation 2025	155 602
intéressement 2025	512 088
charges/congés payés	496 432
charges/compte epargne temps	2 758
charges/primes	501 984
organisme sociaux charges à payer	338 212
état charges à payer	80 405
charges fiscale/congés payés	52 966
charges fiscale/compte epargne temps	295
charges fiscale/primes	53 559
Total	7 224 066

ENGAGEMENTS ET AUTRES INFORMATIONSEngagements donnés

Engagements en matière de pensions		3 535 700
Autres engagements donnés :		1 230 201
Engagement Crédit Agricole	57 480	
Cautions et avals BNP	7 881	
Cautions et avals CEPAC	275 918	
Engagement Société générale	265 742	
Contregarantie ste caut mut BNP	312 900	
Cautions CIC	310 280	
Engagement de crédit-bail mobilier		268 149
TOTAL		5 034 05

DETAIL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	MONTANT
sous-traitance	32 448
Petit materiel	62
edf gaz	7
colloques	4 270
sous-traitance archivage	18 475
crédit-bail	3 081
location logiciel	80 109
location immeuble	334 207
location matériel	167
location véhicules	9 039
charges locatives	92 340
entretien matériel mobilier	1 399
entretien véhicules	1 401
maintenenace	85 711
assurance locaux	2 802
assurance RCE RCP	393 399
assurance véhicules	30
assurances diverses	15 482
documentation	47 349
honoraires	2 189
honoraires formation	2 882
annonces	1 071
frais dépalacement	12 822
frais bancaires	
téléphonie et internet	171
cotisations	24 524
frais de recrutement	11 862
médecine du travail	4 465
Total	1 181 764

**DETAIL PRODUITS CONSTATES
D'AVANCE**

	MONTANT
études	1 340 208
Total	1 340 208

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaire net

Répartition par secteur d'activité	MONTANT
études France	46 175 926
prestations à l'étranger	1 491 203
prestations	534 324
Total	48 201 454

Effectif moyen

	Personnel
Cadres	230
Agents de maîtrise et techniciens	43
Employés	57
Total	330

Ventilation de l'impôts sur le bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	3 908 424	
Résultat exceptionnel		
Participation	- 155 602	
Résultat comptable	3 367 033	385 789

montant du report du déficit antérieur plafonné	1 000 000
résultat fiscal > plafond	2 903 023
fraction soumise à IS	1 451 511
taux IS 25%	
IS 2025	386 749
don/pourboires	-960
IS net 2025 définitif	385 789

ENGAGEMENTS RECUS

PRÊT	CAPITAL RESTANT DU	GARANTIE D'ETAT
PGE 2020 SMC	98 913	89 022
PGE 2020 BNP PARIBAS	87 896	79 106
PGE 2020 BANQUE POPULAIRE	39 630	35 667
PGE 2020 BPI France	35 325	31 793
PGE 2020 CEPAC	35 042	31 538
PGE 2020 SOCIETE GENERALE	20 304	18 274
PGE 2020 KBC	17 050	15 345
PGE 2020 MONTE PASCHI	17 342	15 608
Total	351 502	316 352

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titres du contrôle légal des comptes	32 350
Total	32 350

Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles

	MONTANT
	0
Total	

Produits exceptionnels

	MONTANT
	0
Total	0

Identités des société mères consolidant les comptes

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
TPF	SA	24 945 656	Avenue de Haveskercke Bruxelles Belgique

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

TPFI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 23/04/26
Devise d'édition EURO

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	3 908 424	386 323
Résultat exceptionnel (hors participation)		
Résultat comptable (hors participation)	3 908 424	386 323

Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices

TPFI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 23/04/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant	Taux d'amortissem.
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts	480 617	
Charges à étaler		
TOTAL	480 617	

Liste des Filiales et Participations

TPFI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 23/04/26
Devise d'édition EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta° resultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Brute	Valeurs comptables titres détenus Nette	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS 1. filiales (Plus de 50% du capital détenu) I.C.R. SECMO IMPACT TPF UTILITIES TPF PYRAMIDE	65 000		100	465 000	465 000			1 112 679	55 856	60 120
	40 000		100	950 000	950 000			1 220 098	48 958	
	15 000		50,67	90 176	90 176			632 346	71 818	25 333
	400 000		100	2 150 000	2 150 000			8 266 702	210 876	
	946 432		100	2 275 000	2 275 000			3 200 185	423 812	190 973
2. participations (10 à 50% du capital détenu) OUEST COORDINATI SEALAR SAS	73 404		19	13 947						
	1 000 000		23,98	239 770	239 770					